FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ELECTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE RUGBY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

CLOTURE DES CANDIDATURES LE 22 AOÛT 2023

Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
9 rue Omer Talon 75011 Paris – Téléphone : 01 43 42 51 51 – Mail : ligue@idfrugby.fr
www.ligueidf.ffr.fr - N° SIRET : 834 397 051 00022 – Code APE 9319Z – N° Organisme de Formation : 11756037475

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ELECTION DU PRESIDENT DE LA L.I.F.R.

Le 15 juin 2023, suite à son élection à la présidence de la FFR, Monsieur Florian GRILL a remis sa démission de Président et de membre du Comité Directeur de la L.I.F.R.

Le 22 juin 2023, Monsieur Thierry ALLIESSE a été élu Président par intérim de la L.I.F.R. par le Comité Directeur.

Lors de sa séance du 4 juillet dernier, le Comité Directeur de la L.I.F.R. a décidé de procéder à l'élection du Président de la L.I.F.R. conformément à l'article 21 de ses Statuts.

1. Conditions d'éligibilité

Les Statuts et le Règlement intérieur de la L.I.F.R. ne prévoient pas les modalités de dépôt d'une candidature à la fonction de Président de la L.I.F.R. qui revient en temps normal au candidat figurant en tête de la liste des candidatures ayant recueilli le plus de suffrage en vue du renouvellement intégral des membres du Comité Directeur de la L.I.F.R.

Dans ces conditions mais considérant que les articles 15 et 21 des Statuts de la L.I.F.R. prévoient nettement que le Président de la LIFR est choisi parmi les membres élus du Comité Directeur de la L.I.F.R. exclusivement, y compris dans la situation particulière que connait actuellement la LIFR, la C.S.O.E. recommande que tout membre élu du Comité Directeur de la L.I.F.R. à ce jour, lui fasse connaitre directement son intention de se porter candidat à la fonction de Président de la LIFR.

2. Modalités d'appel à candidature

L'appel à candidature sera mis en ligne dès le jeudi 13 juillet 2023 sur le site www.ligueidf.ffr.fr et dans le bulletin officiel de la L.I.F.R. Dès sa publication, l'appel sera réputé ouvert et les candidatures pourront être déposées dans les formes, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby.

3. Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées par simple courriel à l'adresse ligue@idfrugby.fr avant le 22 août 2023 à 18 heures.

4. Validation des candidatures

La L.I.F.R. soumettra aux votes de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2023 uniquement les candidatures répondant aux conditions rappelées au point 1 de cette note et validées par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.S.O.E.) mise en place conformément à l'article 22 des Statuts de la L.I.F.R.

5. Procédure de vote

Les candidatures individuelles à la Présidence de la L.I.F.R. validées par la C.S.O.E., seront soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 11 septembre 2023 où seules les associations présentes seront appelées à s'exprimer ; ce sont donc uniquement les pouvoirs qui seront pris en compte.

Il s'agira d'un scrutin uninominal à un tour : sera ainsi élu(e) pour la durée du mandat restant à courir, le/la candidat(e) qui obtiendra le plus de voix. En cas d'égalité de suffrages, le/la candidat(e) le/la plus âgé(e) sera déclaré(e) élu(e).

Fait à Paris, le 13 juillet 2023

Pour la C.S.O.E.
Son Président
Philippe DE MIRANDA

